

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 juin 2020

L'AMF met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés :

www.ahp-management.com

aldgate-advisors.com

fc-managementgroup.com

www.financialpartners-ltd.com

www.g-whisky.com

horizon-patrimoine.com

www.i-financial-advisor.com

indigo-investissement.com

www.klimek-consulting.com

www.lviewcapital.com

www.mf-capital.fr

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

www.providence-investissement.com

www.vin-sur-vin.net

Depuis le 1er janvier 2020, l'AMF a ajouté 52 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers. Sur l'ensemble de l'année 2019, cette liste avait été complétée de 112 adresses de sites.

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protoger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protoger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique : Épargne → Se protéger contre les arnaques → [Les listes noires des sites internet et entités non autorisés](https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protoger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises) URL = [https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-protoger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF⁽⁴⁾ sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Épargne Info Service : www.abe-infoservice.fr URL = [http://www.abe-infoservice.fr] ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

AMF : <https://www.amf-france.org> URL = [http://www.amf-france.org] ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

ACPR : <https://www.acpr.banque-france.fr> URL = [http://www.acpr.banque-france.fr]

À propos de l'AMF

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

Direction de la
communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser



COMMUNIQUÉ AMF

MISE EN GARDE

08 avril 2015

L'Autorité des
marchés financiers
poursuit sa
mobilisation contre
les dangers du trading
spéculatif pour les
particuliers



[1] En application de l'article L. 550-3 du code monétaire et financier sur des placements en biens divers.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF.

Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser